



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté une résolution numéro 23-12-318 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année est établi comme suit, à savoir :

• JANVIER	Mardi 16	20 h
• FÉVRIER	Mardi 06	19 h
• MARS	Mardi 05	20 h
• AVRIL	Mardi 09	20 h
• MAI	Mardi 07	20 h
• JUIN	Mardi 04	20 h
• JUILLET	Mardi 09	20 h
• AOÛT	Mardi 13	20 h
• SEPTEMBRE	Mardi 10	20 h
• OCTOBRE	Mardi 08	20 h
• NOVEMBRE	Mardi 05	20 h
• DÉCEMBRE	Mardi 03	20 h

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 20^e jour de décembre 2023.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière